

**Concours interne d'accès au grade des Professeurs
de Lycée Professionnel – C.A.P.L.P.
Concours d'accès aux échelles de rémunération des professeurs
du second degré dans les Établissements Privés sous contrat –
CAER**

Section : Arts appliqués

**Session 2011
Rapport du jury**

**Présidente de jury
Madame Gisèle COUPERT**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves du concours & Programmes des concours 2011	3
Composition du jury 2011	5
Résultats des concours 2011 : interne & CAER	7
Présentation générale	10

Épreuve écrite d'admissibilité 2011

Définition de l'épreuve & Rapport du jury	17
---	----

Épreuve orale d'admission 2011

Définition de l'épreuve & Rapport du jury	23
---	----

Le Sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité	à partir de
Les Sujets de l'épreuve orale d'admission	la page 27

Les rapports des jurys des Concours sont établis sous la responsabilité des Présidents de Jury

ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE section Arts Appliqués option design et option Métiers d'Art

Nature des épreuves *	Durée	Coefficient
Épreuve écrite d'admissibilité** : dernière session sous cette forme d'épreuve *** voire information pour la session 2012	4 h	1
Épreuve d'Admission : Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel <ul style="list-style-type: none"> • Durée des travaux pratiques : • Durée de la préparation de l'exposé : • Durée de l'exposé : • Durée de l'entretien : 	6h 4h 1h 30 mns 30 mns	2

*Pour chaque épreuve, la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury.

** Épreuve dans le cadre du programme limitatif publié périodiquement.

Programme 2010 reconduit :

- Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle
- Exposer / s'exposer : muséographie et scénographie au XX^e siècle

Partie du programme de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la session 2011 :

- Exposer / s'exposer : muséographie et scénographie au XX^e siècle

***** INFORMATION :**

À compter de la session 2012, les modalités d'organisation des concours internes du CAPLP et du CAPET sont modifiées par l'arrêté du 27 avril 2011.

L'épreuve d'admissibilité de ces concours consiste désormais en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (DRAEP) établi par le candidat, selon des modalités définies en annexe de l'arrêté. En outre, lors de l'entretien prévu dans le cadre de l'épreuve d'admission, le jury peut consacrer dix minutes maximum à un échange avec le candidat sur ce dossier.

Définition de cette nouvelle épreuve d'admissibilité session 2012 :

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties. Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement en formation initiale (collège, lycée professionnel) ou le cas échéant en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle; Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en oeuvre d'une ou plusieurs pièces de séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en oeuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée.

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25cm
- sans retrait en début de paragraphe

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisées dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge de porter à la connaissance du jury

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite :
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite :
- la structuration du propos :
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

Coefficient 1

COMPOSITION DU JURY option design et option Métiers d'Art
(Arrêté du 19 décembre 2010)

Présidente :

Mme Gisèle COUPERT, Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, Académie de CRÉTEIL

Vice-présidents :

Mme Laetitia FICHTER, Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'ORLÉANS-TOURS

M. Francis COUNIL, Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional, Académie de NANCY-METZ

Secrétaire général :

M. Charly PENAUD, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de NANCY-METZ

Membres du jury :

Mme Fabienne ANDRÉ, Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON

Mme Agnès ANDRIEU, Professeur de lycée technologique, Académie de CRÉTEIL

M. Daniel BAILLY, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de Montpellier

M. Bruno BASSE, Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE

Mme Élisabeth BASTARDO, Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE

Mme Sarah BAUDUIN, Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE

Mme Régine BERNAD-MOTTET, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

M. Christian BERTRAND, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de VERSAILLES

M. Stéphane BILLARD, Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS

M. Alexandre BOCHARD, Professeur de lycée technologique, Académie de REIMS

M. Dominique BOISSEL, Inspecteur de l'éducation nationale enseignement technique, Académie d'AIX-MARSEILLE

M. Didier BONTEMPS, Professeur de lycée professionnel, Académie de DIJON

M. Jean BOREL, Inspecteur de l'éducation nationale- enseignement technique, Académie de PARIS

M. François BOUDERLIQUE, Professeur de lycée professionnel, "domaine professionnel" Académie d'AMIENS

Mme Élise CADOR, Professeur de lycée technologique, Académie de CRÉTEIL

M. Michel CARNET, Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE

Mme Corinne CHOUKROUN, Professeur de lycée professionnel, Académie de DIJON

M. Jean-Pierre CORDAT, Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER

M. Jean-Michel DE BARBERA MAGI, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de MONTPELLIER

Mme, Agnès DESFLECHES, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

Mme Christiane DOISON, Chargée de mission d'inspection, Académie de VERSAILLES

Mme Laetitia FICHTER, Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'ORLÉANS-TOURS

M. Alain FOLIOT, Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS

Mme Carole FOLL, Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS

Mme Anne FROMENT, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de CRÉTEIL

Mme Vinça GALLIARI, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

Mme Dominique GREPPI, Professeur de lycée professionnel, Académie de VERSAILLES
M. Michael HEALY, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de CRÉTEIL
Mme Sylvie HUART, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de PARIS
M. Emmanuel JEANNOT, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de BESANCON
M. Laurent LAINÉ, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de PARIS
M. William LECUYER, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie d'AMIENS
M. André LEFÈVRE, Inspecteur de l'éducation nationale- enseignement technique, Académie d'AMIENS
Mme. Françoise LEGRAND, Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON
Mme Isabelle LEMASSON, Professeur de lycée professionnel, Académie de BESANCON
Mme. Chadia LOUAFKAOU, Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMIENS
Mme Nathalie LEMIÈRE, Inspectrice de l'éducation nationale- enseignement technique, Académie de RENNES
Mme Isabelle LETERRIER, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL
Mme Valérie LINDER, Professeur de lycée technologique, Académie de NANTES
Mme Aurore MAGNIN, Inspectrice de l'éducation nationale- enseignement technique, Académie de LYON
M. Paul-Yvan MAIHLE, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de MONTPELLIER
Mme Dominique MASSABUAU, Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de TOULOUSE
Mme Geneviève MENG, Professeur de lycée technologique, privé sous contrat, Académie de CRÉTEIL
Mme Marie-Hélène MESMER, Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE
M. Philippe MILLESCAMPS, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie d'AMIENS
M. Alain NICAISE, Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON
M. Christian PAILLET, Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
M. Patrick PERRIER, Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de LILLE
M. Jean-Michel PETIT, Professeur de lycée professionnel, Académie de DIJON
Mme Sophie RENAZÉ – GARREAU, Professeur de lycée Technologique, privé sous contrat, Académie de NANTES
Mme Valérie RETHACKER, Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL
M. Lionel ROMIER, Professeur de lycée professionnel, Académie de VERSAILLES
Mme Patricia ROQUES, Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE
M. Martial ROULOT, Professeur de lycée technologique, Académie de CRÉTEIL
M. Roch TAVERNA, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de CRÉTEIL
M. Christian TORREMONEIL, Inspecteur de l'éducation nationale- enseignement technique, Académie de MONTPELLIER
Mme Agnès VANNET, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie de BESANCON
M. Patrice VELTRI, Professeur de lycée professionnel "domaine professionnel" Académie d'AMIENS

RÉSULTATS DE LA SESSION 2011 DU CONCOURS

Nombre de postes mis au concours au CAPLP interne option design	20
Nombre de postes mis au concours au CAER PLP interne option design	1
Nombre de postes mis au concours au CAPLP interne option Métiers d'Art	9
Nombre de postes mis au concours au CAER PLP interne option Métiers d'Art	6
Nombre de candidats inscrits au CAPLP interne option design	238
Nombre de candidats inscrits au CAER PLP interne option design	72
Nombre de candidats inscrits au CAPLP interne option Métiers d'Art	146
Nombre de candidats inscrits au CAER PLP interne option Métiers d'Art	23

• Admissibilité

Nombre de candidats au CAPLP interne option design ayant composé	141
Nombre de candidats au CAER PLP interne option design ayant composé	42
Nombre de candidats au CAPLP interne option Métiers d'Art ayant composé	68
Nombre de candidats au CAER PLP interne option Métiers d'Art ayant composé	10

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option design est de :

- 08,50 au CAPLP et 08,90 au CAFEP - PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 06,32 au CAPLP et 05,80 au CAFEP – PLP

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles en option design est de :

- 13,15 au CAPLP et 14,63 pour le CAFEP- PLP

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 12,11 au CAPLP et 08,50 au CAFEP- PLP

Option Design :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 17,50 au CAPLP et de 16 au CAFEP PLP.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 00,25 au CAPLP et de 01,00 au CAFEP PLP.

Option Métiers d'Art :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 19,00 au CAPLP et de 00,25 au CAFEP PLP.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 09,00 au CAPLP et de 03,00 au CAFEP PLP.

• Admission

Nombre de candidats admissibles au CAPLP interne option design ayant composé	44
Nombre de candidats admissibles au CAER PLP interne option design ayant composé	4
Nombre de candidats admis au CAPLP interne option design	20
Nombre de candidats admis au CAER PLP interne option design	1
Nombre de candidats admissibles au CAPLP interne option Métiers d'Art ayant composé	14
Nombre de candidats admissibles au CAER PLP interne option Métiers d'Art ayant composé	2
Nombre de candidats admis au CAPLP interne option Métiers d'Art	9
Nombre de candidats admis au CAER PLP interne option Métiers d'Art	0

Les notes globales sur 20 de l'épreuve d'admission à l'option design vont de 00,25 à 19,50 au CAPLP et de 04,75 à 17,00 au CAER CAPLP

La moyenne générale sur 20 obtenue à l'issue du concours par les candidats ayant composé en option design est de 11,17 au CAPLP et de 12,41 au CAER PLP

La moyenne générale sur 20 des candidats admis au concours à l'option design est de 13,51 au CAPLP et de 16,50 au CAER PLP

Les notes globales sur 20 de l'épreuve d'admission à l'option Métiers d'Art vont de 06,50 à 19,00 au CAPLP et de 04,50 à 06,00 pour le CAER PLP

La moyenne générale sur 20 obtenue à l'issue du concours par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de 11,40 au CAPLP et de 07,00 au CAER PLP.

La moyenne générale sur 20 des candidats admis au concours à l'option Métiers d'Art est de 13,18 au CAPLP. Pas de reçu au CAER PLP option Métiers d'Art

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- **LES CANDIDATS**

Pour la session 2011 option design et option Métiers d'Art

➤ **Option design :**

On note cette année une diminution du nombre de postes tant dans le public que dans le privé (Public : 20 en 2011 pour 25 en 2010 et pour le privé 1 en 2011 pour 10 en 2010). Une trentaine d'académies étaient présentes à l'épreuve d'admissibilité pour seulement dix sept à l'épreuve d'admission. Dans les deux situations, L'Ile de France arrive en tête avec 36 candidats inscrits pour 24 présents. Suivie de près par les académies d'Aix-Marseille- Bordeaux – Lyon – Montpellier – Rennes – Orléans-Tours – Reims Amiens- La Réunion.
Les DOM TOM représentées par La Réunion – La Guadeloupe – La Martinique – La Guyane – La Nouvelle Calédonie – La Polynésie Française – Mayotte.
Une vingtaine d'académies représentent le privé avec une forte évaporation des candidats entre le nombre d'inscrits, de présents et d'admissibles. Sur l'ensemble de ces académies seuls 4 candidats restaient admissibles.

Constats très proches à 2010 :

Dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, les dames constituent environ le 2/3 des effectifs inscrits et présents pour l'admissibilité, ce rapport se maintient pour l'admission, les proportions initiales se retrouvent.

Les titres très majoritaires des inscrits et présents restent similaires et dans les mêmes proportions qu'à la session précédente : licence, DNBA puis maîtrise dans le public comme dans le privé. Cette année dix huit admissibles avaient un diplôme à BAC+ 5 et un doctorat. Les admis ont pour titre le DNBA, Diplôme postsecondaire 5 ans ou +, la licence ou la maîtrise pour le public, le DNBA ou un autre titre pour le privé.

La quasi totalité des candidats est formée de contractuels du 2^e degré et d'assistants d'éducation, au nombre de 37 dans le public, de maîtres délégués dans le privé.

Les inscrits et les candidats ayant composé à l'épreuve écrite sont nés entre 1950 et 1987 pour le CAPLP (médiane 1971), entre 1955 et 1985 pour le CAER (médiane : 1970) ; les admissibles sont nés entre 1952 et 1987 pour le CAPLP (médiane : 1972), entre 1967 et 1970 pour le CAER (médiane : 1965) ; les admis sont nés entre 1962 et 1983 pour le CAPLP (médiane : 1975), entre 1963 et 1970 pour le CAER (médiane : 1967).

Par rapport à la session précédente :

Il est à remarquer cette année une très forte évaporation entre le nombre de candidats inscrits et le nombre de candidats ayant composé à l'épreuve d'admissibilité. Sensiblement 50%

➤ **Option Métiers d'Art**

9 postes étaient proposés dans cette option pour le public.

146 candidats étaient inscrits, ce qui en soi est important, mais seulement 68 ont composé à l'épreuve d'admissibilité.

6 postes étaient proposés dans cette option pour le privé

23 candidats étaient inscrits, pour 10 candidats présents à l'épreuve d'admissibilité.

Là encore l'évaporation entre inscrits et présents est notable, mais il y a un élément d'explication par le nombre de candidats qui ont fait une erreur à l'inscription entre option design et Métiers d'Art.

Pour le public, vingt neuf académies représentaient les candidats aux épreuves d'admissibilité L'Ile de France avec 13 présents suivis par les académies d'Amiens 9 présents et 6 de Strasbourg.

Les autres académies représentées le sont de l'ordre de 2 à 4 candidats. 19 candidats ont été admissibles, représentés par les académies d'Aix Marseille – Besançon – Caen – Clermont – Nancy- Metz – Rennes – Toulouse – Amiens – Nice - La Réunion – La Polynésie Française - Paris Versailles Créteil. Parmi ces académies 10 Candidats étaient présents à l'admission.

Le nombre plus restreint de 11 académies représentent le privé. Aix – Marseille – Lille - Lyon avec une moyenne de 3 à 4 candidats inscrits pour 1 à 2 venus composer. 11 académies présentent l'admissibilité. Trois candidats étaient admissibles aucun n'a été admis.

Dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, les dames constituent la moitié des effectifs inscrits et présents ; pour l'admissibilité, ce rapport se maintient; pour l'admission, la proportion initiale se retrouve pour le public.

Les titres très majoritaires des inscrits et présents sont pour le public : Licence et Maîtrise, suivi de près par le DNBA, de titre classé au niveau III, de pratique professionnelle 5 ans cadre. Forte distorsion entre les inscrits à diplôme post secondaire 5 ans et + et le nombre de présents. Dans de moindre proportion certains de ces titres se retrouvent pour le privé plus quelques BTS non admissibles.

La quasi totalité des candidats est formée de contractuels du 2^e degré et d'assistants d'éducation, au nombre de 37 dans le public, de maîtres délégués dans le privé.

Les inscrits et les candidats ayant composé à l'épreuve écrite sont nés entre 1951 et 1985 pour le CAPLP (médiane 1969), entre 1950 et 1982 pour le CAER (médiane : 1975) ; les admissibles sont nés entre 1954 et 1981 pour le CAPLP (médiane : 1969), entre 1971 et 1978 pour le CAER (médiane : 1972) ; les admis sont nés entre 1965 et 1981 pour le CAPLP (médiane : 1971), les années 1971 – 1972 et 1978 n'ont pas eu d'admis pour le CAER.

LES RESULTATS : REPARTITION DES NOTES :

L'épreuve écrite d'admissibilité : option design

CAPLP: les notes vont de 00,25 à 17,50 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	16	46	43	32	4		

1 copie blanche

CAER PLP: les notes vont de 01,00 à 16 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	3	14	13	11	1		

2 copies blanches

Nombre de candidats admissibles à l'option design : 44 au CAPLP ; 4 au CAER PLP.

Moyenne sur 20 des candidats admissibles à l'option design : 13,15 au CAPLP ; 14,63 au CAER PLP.

LES RESULTATS : REPARTITION DES NOTES :

L'épreuve écrite d'admissibilité : option Métiers d'Art

CAPLP: les notes vont de 00,25 à 19,00 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	22	23	14	7	2		

1 copie blanche

CAER PLP: les notes vont de 03,00 à 09 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	2	5	3	0	0		

2 copies blanches

Nombre de candidats admissibles à l'option Métiers d'Art : 19 au CAPLP ; 3 au CAER PLP.

Moyenne sur 20 des candidats admissibles à l'option Métiers d'Art : 12,11 au CAPLP ; 14,63 au CAER PLP.

L'épreuve orale d'admission : option design

CAPLP : les notes vont de 00,25 à 11 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	6	10	16	8	4		

CAER : les notes vont de 04,75 à 17 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	2	0	1	1		

Nombre de candidats admis à l'option design : 20 au CAPLP ; 1 au CAER PLP.

Moyenne sur 20 des candidats admis à l'option design : 13,51 au CAPLP ; 16,50 au CAER PLP.

L'épreuve orale d'admission : métiers d'art

CAPLP : les notes vont de 00,25 à 11 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	2	4	5	2		

CAER : les notes vont de 04,50 à 06,00 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	2	0	0	0		

Nombre de candidats admis à l'option design : 9 au CAPLP ; 0 au CAER PLP.

Moyenne sur 20 des candidats admis à l'option design : 13,42 au CAPLP

À l'issu du Concours option Métiers d'Art voici les spécialités des Lauréats :

- Graphisme en lettres et Décors
- Décorateur de surface et volume
- Bijouterie/Joaillerie
- Tapisserie d'Ameublement
- Ébénisterie

Notes globales (épreuves d'admissibilité + épreuves d'admission)

CAPLP option design : les notes de l'ensemble des candidats vont de 05,88 à 16,25 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	0	8	8	4		

CAER option design : les notes de l'ensemble des candidats vont de 09,13 à 16,50 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	0	2	1	1		

Nombre de candidats admis à l'option design : 20 au CAPLP ; 1 au CAER.

Moyenne sur 20 des candidats admis à l'option design : 13,51 au CAPLP ; 16,50 au CAER.

CAPLP option Métiers d'Art : les notes de l'ensemble des candidats vont de 07,75 à 17,00 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	1	5	5	2		

CAER option Métiers d'Art : les notes de l'ensemble des candidats vont de 09,13 à 16,50 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	2	0	0	0		

Nombre de candidats admis à l'option design : 9 au CAPLP ; 0 au CAER.

Moyenne sur 20 des candidats admis à l'option design : 13,18 au CAPLP

L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ À CARACTÈRE CULTUREL

Le sujet s'inscrivait cette année dans le programme suivant :

- Exposer / s'exposer : muséographie et scénographie au XX^e siècle

Le sujet proposait un extrait de la revue Marge (revue du département des arts plastiques de l'Université Paris 8 - juin 2006.) Espaces d'expositions temporaires consacrés à l'art contemporain de Bo-Kyoung Lee. Cet extrait était accompagné des trois documents suivants :

1. Monumenta 2010 - Grand Palais - Paris - Christian Boltanski "Personnes"
2. Domaine de Versailles - 2009 - Le Carrosse - Xavier Veilhan
Grands appartements Versailles - 2008 - Rabbit - Jeff Koons
3. Tapisserie de Jean Lurçat - (1957 -1966) - Musée des Beaux Arts Angers

L'analyse de l'extrait et des documents associés devait conduire les candidats à s'interroger sur les termes "exposer/s'exposer" d'une part et d'autre part construire leur réflexion sur les nouveaux modes de scénographie, d'exposition et les enjeux de l'espace muséal de nos jours.

Ce sujet inscrit dans la réalité contemporaine a visiblement séduit bon nombre de candidats qui s'en sont emparés et ont montré un réel engagement au travers de leurs propos.

Ainsi de très nombreuses copies concernant l'option design comme l'option Métiers d'Art ont été fortement appréciées par les correcteurs.

Plus de la moitié des candidats de l'option design publique et privée obtiennent des notes dans la fourchette de 08 à 17,50 et 08 à 16 pour le privé.

Concernant l'option Métiers d'Art public 23 candidats sur les 68 ayant composé obtiennent des notes entre 08 et 19 dont deux excellentes copies. C'est beaucoup plus faible pour cette option dans le privé où seulement 3 candidats sur 10 obtiennent une note entre 08 et 09.

Les meilleures copies ont révélé des connaissances et références solides nourrissant des réflexions personnelles de grande qualité.

Comme hélas déjà souvent observé les années précédentes trop de candidats n'ont pas su répondre à aucune des exigences de l'épreuve. Manque de préparation, approche de la bibliographie confuse, socle fragile ou impasse sur ce programme... la faiblesse du fond culturel dont disposent certains candidats ne leur permet évidemment pas de développer une réflexion.

Aussi ces derniers adoptent une posture d'évitement par un discours en boucle, jalonné de clichés, loin des exigences propres à la dissertation,

Le rapport d'épreuve donne pour la dernière fois cette année dans le cadre du concours interne d'une part des indications sur la façon d'aborder le sujet, quelques indications pour exploiter au mieux les pistes livrées par la bibliographie. Encore faut-il que tous les candidats se persuadent que quelle que soit la forme du concours il est inutile de se présenter à une épreuve en ignorant tout des fondements scientifiques requis. Aucune recommandation dans ce cas ne saurait leur être utile.

La session 2012 des concours internes met en œuvre la nouvelle épreuve d'admissibilité :

- Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Recommandations :

Ce dossier conçu en deux parties doit permettre au candidat d'exposer par une description précise dans sa première partie les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

Puis dans une deuxième partie le candidat sera amené à partir d'une analyse construite à développer plus particulièrement parmi ses réalisations pédagogiques celle qui lui semblera la plus pertinente relative à une situation d'apprentissage dans un contexte et pour un public d'élève précisés.

Cette nouvelle forme d'épreuve (RAEP) stricte dans sa présentation imposée à tous, n'exclut pas dans le domaine rédactionnel un plan qui doit clarifier la démarche présentée par le candidat.

La maîtrise de l'expression écrite, la précision et richesse du vocabulaire doivent nourrir la clarté du discours. Ce sont les qualités indispensables d'un futur enseignant.

Attention à ne pas confondre expression écrite et expression orale.

Les défaillances trop souvent relevées dans certaines copies ne doivent pas se retrouver dans le contexte de ce dossier. Ainsi l'orthographe et la syntaxe ne sauraient être hasardeuses. Le plan structuré reste un élément indispensable pour une communication efficace et une bonne compréhension du propos pédagogique.

Ce dossier, d'une autre forme que l'épreuve écrite, reste néanmoins un exercice de style au service d'une pensée qui doit servir une démonstration pédagogique.

Il est fortement conseillé de prendre connaissance des programmes et référentiels qui précisent les objectifs des formations de la voie professionnelle, les compétences visées par l'acquisition des savoir faire et savoir être.

Les quelques documents autorisés à joindre au dossier, à savoir documents pédagogiques et/ou travaux d'élèves doivent être sélectionnés avec soin pour renforcer l'argumentation et le sens de la démarche décrite. Ces documents ne sauraient être une simple illustration du propos.

Les critères d'évaluation, annoncés et portés par le jury doivent guider le candidat dans sa méthode de travail et la construction de son dossier.

- la pertinence du choix de l'activité décrite :

- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite :

- la structuration du propos :

- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée

- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés

- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

Épreuve d'Admission :

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Les résultats de cette nouvelle forme d'épreuve attestent d'une bonne préparation de la majeure partie des candidats.

Concernant l'option design publique 28 sur 44 obtiennent une note entre 08 et 20. Moins bon pour le privé mais dans une toute autre proportion puisque seuls deux candidats sur 4 présents obtiennent eux de très bonnes notes 17 et 13.

Concernant l'option Métiers d'Art publique les notes sont honorables voire excellentes pour 8 candidats (entre 10 et 19) sur 13 présents.

Les deux seuls candidats du privé dans cette option qui ont concouru obtiennent de très mauvaises notes (04,5 et 06).

Les sujets inscrits dans l'actualité de la création en design ou en métiers d'art ont révélé des candidats capables de produire des dispositifs innovants.

Le fait d'avoir un objectif pédagogique et un niveau de classe imposés n'a pas semblé poser de problème aux candidats. Au contraire les résultats tentent à démontrer que c'est plutôt un élément qui permet une meilleure structuration de la séquence pédagogique présentée, dans laquelle plus d'une moitié des candidats a su inscrire sa séance avec un langage pédagogique adapté et des moyens mis en œuvre qui faisaient sens.

En revanche un certain nombre de candidats n'atteint pas l'exigence pédagogique attendue à ce niveau de concours. Il est même très inquiétant de penser que certains d'entre eux enseignent déjà. La préparation à cette épreuve devrait leur permettre de prendre la distance nécessaire pour se remettre en question afin d'adopter des postures plus innovantes, non par mode, mais parce que l'évolution des pensées, des procédés de création industrielle ou artisanale, des techniques et technologies l'exigent. Les procédés de création liés aux nouvelles technologies sont un exemple de ce développement rapide qui ne saurait se transmettre par des pratiques dépassées.

Les élèves ont soif d'apprendre, pourvu qu'ils soient confrontés à des pratiques innovantes conduites par des enseignants curieux et avides de connaissances.

C'est bien l'enseignant qui doit susciter l'éveil et la curiosité des élèves quant aux procédés de création. Ce qui, de manière incontournable, implique une culture technique et technologique sans cesse réactualisée de la part de l'enseignant.

Pour les deux options :

Les séquences supposent davantage une volonté de s'approprier le dispositif et d'être acteur de sa pédagogie que d'utiliser d'un schéma stéréotypé.

Cette épreuve nécessite au candidat d'enrichir ou de nourrir sa culture artistique, technique et technologique afin d'étayer sa réflexion par des exemples complémentaires et contemporains.

**Au regard des constats faits durant cette session il est conseillé au candidat pour le prochain concours :
De se poser les questions suivantes :**

- Qu'est-ce que je désire apprendre à l'élève ? (Quels apports théoriques ? Pourquoi ? Que saura t-il en fin de séquence qu'il ne savait avant ?)
- Quel intérêt présente l'exercice pour l'élève ? (Quelle(s) relation(s) avec l'enseignement professionnel ? Quelle autonomie ?).
- Quel dispositif imaginer ? (Quelle part de sensible, de liberté ? Comment amener l'élève à qualifier sa production ? Quelles logiques de création, de conception, de mise en forme ?).
- Quels outils ou moyens lui permettront de répondre correctement à la demande ? (Quels outils d'analyse ? Quels supports iconographique, textuel... ? Quelle méthodologie ?).
- Qu'est-ce que j'évalue ? et Comment ? (Vocabulaire spécifique nécessaire à l'établissement des critères).

De considérer :

- Le sens des activités proposées aux élèves. La manipulation doit être considérée comme un élément du dispositif et non comme une finalité.
- L'expérimentation des séquences, dans le cadre de la préparation, pour en apprécier la faisabilité (durée, complexité des activités, rythmes, niveau d'exigences pour un public donné...).
- Un cahier des charges clair (cible, contexte, fonction, coût...) au regard duquel l'évaluation en considèrera tout ou partie des contraintes imposées. L'évaluation mettra en place les moyens de mesure destinés à évaluer l'écart entre les résultats obtenus et les résultats attendus.
- Des dispositifs variés afin de guider les élèves dans leur processus d'apprentissage (montrer et refaire ne peut-être une démarche suffisante).
- Les apports théoriques dans la séance. Ces apports théoriques doivent considérer à la fois l'objectif et la problématique.
- Les phases d'apprentissages nécessitent des situations d'évaluation pour connaître le degré d'acquisition des savoirs.

Et de connaître :

- Les programmes de formation en arts appliqués comme en Métiers d'art des niveaux V (CAP) et IV (Bac Pro et BMA).
- Ce que recouvrent certains vocables : séquence et séances, objectifs opérationnels, à moyen et long termes, outils plastiques et outils techniques, didactique et pédagogie, compétences...
- Les différentes phases d'un projet (investigation, exploration, expérimentation, réalisation, présentation).

POUR CONCLURE

Cette nouvelle épreuve a pour but d'évaluer la projection professionnelle du candidat, La motivation de ce dernier doit être affirmée et étayée par une réelle réflexion sur la profession d'enseignant, c'est-à-dire la transmission des savoirs avec des outils, des moyens, variés et adéquats.

Il est fortement conseillé de connaître les textes officiels (programmes, missions de l'enseignant) et de l'institution pour correspondre aux exigences de la discipline et du métier d'enseignant.

Le jury a apprécié l'attitude naturelle et authentique de nombreux candidats, prêts à tenir un rôle d'enseignants auprès d'élèves sensibles aux mots et marques de respect.

Les lauréats de cette session 2011 peuvent être félicités pour l'ensemble de leurs résultats de qualité. Ces derniers ont su se préparer avec sérieux et efficacité, conscients de leurs missions d'enseignement. Les meilleures prestations relevées par le jury témoignent de la compétence disciplinaire, de la qualité de la réflexion pédagogique, de l'intérêt à s'informer au regard de la réforme de la voie professionnelle et enfin de la générosité de l'engagement des candidats.

Le jury a fortement apprécié les candidats capables de se présenter correctement en usant d'un langage choisi malgré l'émotion.

Les membres du jury s'attachent pour chaque rapport d'épreuve, à définir concrètement les exigences attendues, à détailler les réussites et les fragilités, à impulser des méthodes de préparation et ouvrir à des pistes de réflexion.

Je les remercie vivement pour le travail scrupuleux qu'ils fournissent et l'objectif qu'ils se fixent.

Ces rapports sont des outils pour aider les futurs candidats à mieux percevoir les attendus du concours à travers les enjeux de ces deux options, mais ils ont aussi pour objet de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement des arts appliqués et des métiers d'Art vis-à-vis de publics diversifiés.

Je remercie, tout particulièrement, pour l'option Métiers d'Art les inspecteurs, les chefs d'établissement, les chefs des travaux qui sur différentes académies et en fonction des spécialités, ont accueilli les candidats à l'épreuve d'admission de ce concours. Leur disponibilité, leur réactivité et grande gentillesse ont contribué à une bonne mise en œuvre de cette épreuve sur les plateformes techniques des établissements concernés

Gisèle Coupert

Présidente du jury

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

(BO N° 30 du 31 août 2000)

L'épreuve à caractère culturel, prend appui sur des œuvres et d'éventuels commentaires ou citations concernant la création artistique en général, les arts appliqués ou les métiers d'art. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes limitatifs publiés périodiquement et comportant deux thèmes d'étude, l'un relatif au XX^e siècle, l'autre à une époque antérieure.

À partir d'un sujet et des documents nécessaires à sa compréhension, il est demandé au candidat de rédiger une étude synthétique mettant en évidence sa culture, son aptitude à organiser ses connaissances, à hiérarchiser ses observations, à maîtriser l'emploi d'un vocabulaire spécifique pour conforter et expliciter son propos.

Cette épreuve permet d'évaluer :

la culture artistique du candidat, notamment sa capacité à saisir les relations entre arts, technique et civilisation ; sa capacité à investir ses connaissances, ses qualités d'observation et son engagement critique dans un discours construit, cohérent et exprimé dans un langage clair et correct.

Durée de l'épreuve : Quatre heures ; coefficient 1.

Sujet en annexe

Rapport de jury coordonné par Laetitia FICHTER
Assisté de : Mesdames Rachel SANCHEZ – Cécile SINGH – Monsieur Philippe GANNE

Membres de la commission.

Mme Fabienne ANDRÉ, Mme Agnès ANDRIEU - M. Bruno BASSE, Mme Élisabeth BASTARDO, Mme Sarah BAUDUIN - Mme Régine BERNAD, M. Stéphane BILLARD - M. Alexandre BOCHARD, M. Dominique BOISSEL, M. Didier BONTEMPS, M. Jean BOREL, Mme Élise CADOR – M. Michel CARNET - Mme Christiane DOISON, Mme Laetitia FICHTER - M. Alain FOLIOT, Mme Carole FOLL, M. André LEFÈVRE - Mme Françoise LEGRAND, Mme Isabelle LEMASSON, Mme Nathalie LEMIÈRE Mme Isabelle LETERRIER, Mme Valérie LINDER – Mme Aurore MAGNIN - Mme Dominique MASSABUAU, mme Geneviève MENG - Mme Marie-Hélène MESMER, M. Alain NICAISE - M. Charly PENAUD, M. Patrick PERRIER, M. Jean-Michel PETIT – Mme Sophie RÉNAZÉ – GARREAU - Mme Valérie RETHACKER, M. Lionel ROMIER, Mme Patricia ROQUES, M. Martial ROULOT

Le jury CAPLP en charge de la correction de l'épreuve culturelle a apprécié cette année l'effort certain des candidats admissibles à répondre aux attendus. Les résultats affichent une meilleure moyenne et certaines copies sont de grande qualité. Un nombre hélas encore trop important de candidats n'a répondu à aucune de ces exigences.

Le jury rappelle qu'ils étaient évalués selon quatre critères :

- 1- Qualité de l'analyse et de la réflexion
- 2- Cohérence des arguments au regard de la problématique
- 3- Pertinence et exactitude des connaissances
- 4- Richesse et qualité de la rédaction

Le sujet permettait de dégager différents axes de réflexion autour des enjeux muséaux et scénographiques contemporains, interrogeant les candidats sur les termes "exposer / s'exposer". De ce constat, plusieurs pistes pouvaient être proposées et s'articuler :

Peut-on exposer sans mettre en scène ?

Au regard de l'Histoire, que veut dire "exposer" aujourd'hui ?

La scénographie contemporaine s'appuie t-elle sur une expérience théâtrale ? (en tenant compte de l'unité de temps, de lieu et d'espace)

En quoi la scénographie et / ou la manière de penser "Espace muséal" modifie t-elles le statut d'œuvre d'Art ?

Dialogue entre œuvre et lieu : les nouveaux enjeux ?

En quoi "l'hybridation" peut-elle être vue comme un moyen / un besoin "d'échapper à "... ou de "s'affranchir de"...?

Les candidats devaient appuyer leur réflexion sur 3 documents iconographiques et une citation :

1. Monumenta 2010 - Grand Palais - Paris - Christian Boltanski "Personnes"
2. Domaine de Versailles - 2009 - Le Carrosse - Xavier Veilhan
Grands appartements Versailles - 2008 - Rabbit - Jeff Koons
3. Tapisserie de Jean Lurçat - (1957 -1966) - Musée des Beaux Arts Angers

Dans une majorité des cas, il est à déplorer que beaucoup n'aient pas su exploiter cette base documentaire. Certaines copies n'en font quasiment pas état, d'autres restent au niveau d'une description, faite de constats juxtaposés. Qui plus est, rares sont ceux qui se sont emparés de la citation au profit de leur argumentation.

L'appropriation des documents doit permettre de construire un propos nourri par une confrontation et par l'apport de connaissances personnelles supplémentaires. Cette démarche permet ainsi d'articuler l'analyse autour des problématiques soulevées par les termes clés du sujet.

Une erreur récurrente a été de ne pas utiliser cette analyse et de plaquer des connaissances historiques sans chercher réellement à s'engager dans un questionnement.

Une bonne prise en compte des mots clés contenus dans le sujet, ainsi que des idées induites par les documents, doivent permettre aux candidats de se positionner dans une démarche critique engagée, sans verser, comme il l'a été vu parfois, dans des propos polémiques voire vindicatifs.

Le jury constate que les candidats ont, dans leur grande majorité, préparé cette épreuve avec sérieux ; de nombreux exemples et citations faisant référence à la bibliographie proposée. Elles ne constituent pas pour autant l'essentiel d'une dissertation. Il est important de structurer son discours et sa pensée pour éviter certains écueils : confusion, redondance, rédaction fleuve sans réel fil conducteur, contresens ou encore hors sujet. Les copies les plus intéressantes ont allié une analyse fine soutenue par une rédaction synthétique et construite, favorisant une lecture et une compréhension aisées, loin de certains verbiages non maîtrisés. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement; il est donc fortement conseillé aux futurs candidats de se renseigner au préalable sur la dissertation et la structuration d'une réflexion et d'un devoir.

Le sujet permet un positionnement tant en arts appliqués, métiers d'art, qu'arts plastiques. Peu de candidats ont investi ces trois domaines et les ont mis en connexion. Les références se sont souvent limitées à des allusions à l'art contemporain. Il est à noter à ce propos un grand nombre de copies ponctuées de clichés ou de lieux communs, de références floues, ainsi que d'exemples parfois maladroits. Certaines connaissances issues d'expériences personnelles ont enrichi un propos, dans la mesure où elles ne se limitaient pas à une simple anecdote.

La maîtrise de l'expression écrite :

Indispensable qualité d'un futur enseignant, la maîtrise de l'expression écrite reste une des faiblesses des candidats et nuit gravement à la clarté du discours. Ces derniers confondent expression écrite et expression orale, ce qui dessert les efforts qu'ils mettent en œuvre pour s'approprier de solides connaissances. La transcription de leur pensée est alors incompréhensible. L'orthographe et la syntaxe plus ou moins hasardeuses, inacceptables dans certaines copies rendent illisible le devoir et donc incompréhensible la démonstration.

La gestion du temps s'est révélée tout autant problématique pour nombre de candidats et s'en ressent notamment dans les conclusions : hâtives, elles ne font que répéter le questionnement initial et n'ouvrent pas sur de nouvelles problématiques. Une partie de l'épreuve doit servir à prendre le recul nécessaire pour une relecture permettant une vérification du lien et du sens de la rédaction.

Résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les deux options :

L'épreuve écrite d'admissibilité : option design

CAPLP: les notes vont de 00,25 à 17,50 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	16	46	43	32	4	141	08,50

1 copie blanche

CAER PLP: les notes vont de 01,00 à 16 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	3	14	13	11	1	42	08,90

2 copies blanches

Nombre de candidats admissibles à l'option design : 44 au CAPLP ; 4 au CAER PLP.

Moyenne sur 20 des candidats admissibles à l'option design : 13,15 au CAPLP ; 14,63 au CAER PLP.

L'épreuve écrite d'admissibilité : option Métiers d'Art

CAPLP: les notes vont de 00,25 à 19,00 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	22	23	14	7	2	68	06,32

1 copie blanche

CAER PLP: les notes vont de 03,00 à 09 sur 20.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	2	5	3	0	0	10	08,50

2 copies blanches

Nombre de candidats admissibles à l'option Métiers d'Art : 19 au CAPLP ; 3 au CAER PLP.

Moyenne sur 20 des candidats admissibles à l'option Métiers d'Art : 12,11 au CAPLP ; 14,63 au CAER PLP.

ÉPREUVE D'ADMISSION

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE.

*Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de certificat
d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel.*

Texte n°20 paru au JORF du 06 janvier 2010.

*Cette épreuve, de coefficient 2 et d'une durée de 6 heures (travaux pratiques : quatre heures, préparation de l'exposé : une heure ;
exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) a pour but d'évaluer, dans l'option choisie l'aptitude du candidat à concevoir et
à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels en fonction d'un objectif
pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.*

*Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs
à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les
membres du jury.*

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale :

- À justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles ;*
- À mettre en évidence les informations données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques, qui
lui ont permis de construire sa séquence de formation ;*
- À décrire la séquence de formation qu'il a élaborée ;*
- À présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.*

*Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi
qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de
formation présentée.*

*Si l'épreuve permet au candidat de démontrer qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes d'arts appliqués et de
culture artistique de lycée professionnel, elle suppose également qu'il maîtrise les savoir-faire professionnels liés au métier
d'enseignant.*

Rapport de jury coordonné par : M. Patrick PERRIER
Assisté de
Mme Régine BERNAD, M. Didier BONTEMPS, Mme Carole FOLL,

Membres de la commission option design.

Mme Fabienne ANDRÉ, Mme Élisabeth BASTARDO, Mme Sarah BAUDUIN, Mme Régine BERNAD-MOTTET, M. Stéphane BILLARD, M. Alexandre BOCHARD, M. Dominique BOISSEL, M. Didier BONTEMPS, M. Jean BOREL, M. Michel CARNET, Mme Corinne CHOUKROUN, Mme Christiane DOISON, M. Alain FOLIOT, Mme Carole FOLL, M. André LEFÈVRE, Mme Isabelle LEMASSON, Mme Nathalie LEMIERE, Mme Isabelle LETERRIER, Mme Dominique MASSABUAU, Mme Marie-Hélène MESMER, M. Alain NICAISE, M. Charly PENAUD, M. Patrick PERRIER, M. Jean-Michel PETIT, Mme Valérie RATHACKER, M. Lionel ROMIER, M. Martial ROULOT,

Membres de la commission option Métiers d'Art.

M. Daniel BAILLY, M. Christian BERTRAND, M. François BOUDERLIQUE, M. Jean-Pierre CORDAT, M. Jean-Michel DE BARBERA MAGI, Mme Agnès DESFLESCHE, Mme Anne FROMENT, Mme Vinça GALLIARI, Mme Dominique GREPPI, M. Michael HEALY, Mme Sylvie HUART, M. Emmanuel JEANNOT, M. Laurent LAINÉ, M. William LECUYER, Mme Chadia LOUAFKAOUI, M. Paul-Yvan MAILHE, M. Philippe MILLESCAMPS, M. Christian PAILLET, M. Roch TAVERNA, Mme Agnès VANNET, M. Patrice VELTRI

(Sujets en annexe)

EN PRÉAMBULE :

Le jury a constaté que les enjeux et les modalités de cette nouvelle épreuve orale d'admission ont été bien compris par l'ensemble des candidats. Les sujets et les problématiques imposés, de par la nature des visuels, le contenu des textes explicatifs, les objectifs à développer et le niveau des classes, permettaient un niveau d'analyse, une appropriation personnelle, des pistes d'investigation et de proposition pédagogiques multiples et variées, ancrées dans les divers champs des arts appliqués, de la création artistique, des contextes professionnels et de l'histoire des arts.

Le jury a apprécié chez la plupart des candidats :

- la mise en place de progression et de découpage de la séquence en différentes séances,
- l'utilisation d'un langage clair et professionnel,
- une communication orale maîtrisée,
- une bonne écoute et un réel échange avec les membres du jury.

Le jury a particulièrement été sensible pour certains d'entre eux :

- au bon dosage entre les hypothèses pédagogiques formulées et le questionnement issu de la problématique du sujet,
- à un apport de connaissances et de références contemporaines approprié,
- à l'utilisation appropriée des planches d'analyses du sujet et de présentation de la leçon comme véritable support de communication,
- à un usage intelligent de fiches de préparation d'oral synthétiques,
- à une réelle appropriation du tableau dans une vraie stratégie pédagogique de présentation,
- à un recul et une réflexion pertinents sur leurs propres pratiques d'enseignant.

Cependant le jury a regretté chez de nombreux candidats :

- pour l'exposé, un temps de répartition inégal accordé à la présentation et l'analyse des documents au détriment des contenus et des dispositifs proposés,
- une confusion entre le sujet, l'objectif fixé et la problématique élaborée par le candidat,
- des articulations dans la progression pédagogique parfois maladroitement entre la séance et la séquence,
- un approfondissement de séance relativement superficiel intégrant peu les connaissances, capacités et attitudes attendues sur le niveau de classe imposé,
- l'utilisation parfois excessive de trop nombreux pré-requis aux dépens d'une progression pédagogique basée sur des acquisitions successives,
- des séances aboutissant à une simple mise en activité ponctuelle au détriment d'une réelle réflexion et d'une véritable recherche sur le sens des activités données aux élèves,
- des justifications parfois approximatives des différents dispositifs proposés,
- l'absence de prise en compte de l'évaluation,
- une trop faible appropriation du tableau et de l'espace environnant reléguant la présentation à un simple acte déclaratif.

Il est cependant extrêmement préoccupant, surtout pour des candidats déjà enseignants (puisque se présentant au concours interne), que le jury ait été confronté à quelques cas isolés de candidats ayant eu :

- des propos forts confus,
- une méconnaissance totale des contenus et des enjeux disciplinaires,
- aucune notion élémentaire de pédagogie ou de didactique,
- une posture désinvolte et un registre de langue familier inappropriés pour ce type d'épreuve.

RECOMMANDATIONS DU JURY :

La prise en compte de l'intégralité de la demande (objectifs, niveau de classe) est indispensable car c'est elle qui conditionne les axes d'appropriation et d'analyses de tous les documents proposés afin d'articuler la problématique posée au travers de ce cahier des charges.

Les planches d'analyses réalisées durant les 4 heures des travaux pratiques doivent être pensées comme des supports personnels. Chaque candidat peut prendre le parti d'en faire soit des notes personnelles, soit des supports de communication : intégrés à l'exposé, à destination du jury ou à afficher au tableau en prenant en compte de la distance de lecture. Le candidat pose ainsi de véritables choix stratégiques de communication en mettant en œuvre ces différentes modalités.

L'heure de préparation est précisément dévolue à l'élaboration de ces stratégies. Cela peut donner lieu, pour les candidats qui le souhaitent, à l'élaboration de fiches synthétiques. Celles-ci, en évitant toute lecture exhaustive lors de l'oral, peuvent constituer un support d'aide ponctuel favorisant une gestion du temps maîtrisée, une absence de redondance et un propos clair.

Lors de l'exposé, il est conseillé aux candidats de repréciser la demande du sujet pour donner du sens aux analyses proposées. Ces dernières doivent être synthétiques et présentées en une dizaine de minutes. Cela permet de disposer de vingt minutes pour pouvoir présenter la séquence construite et surtout détailler la séance choisie ce qui constitue un des éléments particulièrement importants de cette épreuve.

L'exposé doit permettre de mettre en œuvre des stratégies actives de communication, notamment dans l'utilisation du tableau, l'organisation simultanée ou successive de tout ou partie des documents et des planches d'analyses. Au vu de la séquence construite, le candidat se doit d'avoir un regard critique sur les documents proposés et d'être capable de préciser les raisons qui l'ont poussé à retenir ou écarter tel ou tel document. Le candidat peut également indiquer oralement au jury d'autres supports éventuels qui lui paraissent pertinents dans sa mise en œuvre.

Il est primordial, surtout pour un concours interne, que la séance à construire intègre absolument l'ensemble des aspects de sa mise en œuvre. Lorsqu'une analyse est proposée aux élèves, préciser par exemple quel en est le déroulement, l'existence éventuelle de documents-support, le mode d'analyse orale ou écrite, les outils utilisés, etc.

Lors de l'entretien, l'échange avec le jury permet d'approfondir ou de préciser des éléments mis en œuvre pour la leçon. Cela peut aussi être un moment d'ouverture sur des aspects, pédagogiques, didactiques ou culturels plus larges permettant au jury d'apprécier la capacité du candidat à avoir un regard éclairé et réflexif sur son vécu d'enseignant.

REMARQUES SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART :

concernant les inscriptions à l'option Métiers d'Art, certains candidats ont sans doute mal interprété les textes officiels quant aux modalités d'inscription. Un faible nombre, de profil arts appliqués, a cru comprendre que s'inscrire à cette option destinait à enseigner les arts appliqués dans une spécialité propre aux Métiers d'Art. Il n'en est rien.

Ces candidats auraient du s'inscrire en option design.

Je précise que s'inscrivent à l'option Métiers d'Art, des candidats qui maîtrisent les savoirs professionnels technique et technologique d'un Métier, dans la perspective d'une réalisation (Ébénisterie – Tapisserie – Céramique – Bijou etc...), et envisagent d'enseigner ces savoirs à de futurs élèves de la voie professionnelle quand il s'agit du CAPLP ou CAFEP – PLP.

Ces concours permettent d'accéder à un professorat.

Aussi l'épreuve intitulée "Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel" d'une durée de 6 heures comprend 4 heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat dans un espace professionnel propre à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, de manipuler, de tester des matières et matériaux pour mieux construire la séquence pédagogique qui lui est demandée au regard d'un niveau de classe et d'un objectif pédagogique imposés.

En aucun cas cet espace temps conduirait à une réalisation complète. Par contre les éléments issus de cette phase de Travaux pratiques sont des supports utilisés par le candidat lors de son oral de leçon face au jury. Ils contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée.

Parmi les candidats qui se sont trompés à l'inscription, certains reçus à l'admissibilité n'ont pas donné suite conscients des difficultés qu'ils seraient susceptibles de rencontrer face à des techniques ignorées, d'autres ont persévéré mais ont abandonné en début d'épreuve.

Ont réussi les candidats qui s'étaient consciemment inscrits dans cette option, s'y étaient préparés et ont su faire preuve de leurs aptitudes. Ils méritent d'en être félicité.

